Département de la Marne

Commune de POUILLON

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

3C

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage - échelle 1/1 000e

Plan du centre de la commune

Vu pour être annexé à la délibération
en date du
approuvant la modification simplifiée n° 2 du
Plan Local d'Urbanisme

Cachet et signature :

PLU approuvé le 17 Février 2014

POS approuvé le 22 décembre 1979

Dossier du PLU réalisé par :

Perspectives

Z.I. de la Maxe
Rue Jean Mermoz - BP 2 - 51430 BEZANNES
Tél : 03 26 49 50 40 - Fax : 03 26 49 50 49
Email : perspectives@perspectives-conseil.com

Source Fond de plan :
Restitution des planches cadastrales du territoire communal à partir des planches fournies par la commune.

LEGENDE

Limite de commune	Limite de zone
Espace Boisé Classé	Zone AOC
Emplacements réservés	Espace jardin

Définition des zones

U	Zone urbaine à vocation mixte Habitat, artisanat, activités compatibles avec la zone Ua : centre ancien et extensions Ub : secteurs d'habitat récent
Uv	Secteur de la zone urbaine à vocation mixte Secteur de projet d'aménagement et de mise en valeur prévus en vertu du classement AOC
Ut	Zone urbaine à vocation d'activités économiques
AU	Zone d'urbanisation future Secteur de la zone naturelle insuffisamment équipée et les réseaux à proximité sont situés à la périphérie immédiate de la zone et que les conditions d'urbanisation apparaissent dans les orientations d'aménagement et de règlement
A	Zone agricole
Av	Zone viticole située au centre du village et dans la périmètre de protection
N	Zone naturelle et forestière
Nx	Secteur de la zone naturelle occupé par une activité de stockage et de vente de ferraille et d'un habitation
Np	Zone naturelle identifiée le Nature 2000

EMPLACEMENTS RESERVES

N° DU LIEU DIT	DESIGNATION	BENEFICIAIRE
1	Extension de la station d'épuration	Communauté Urbaine
2	Equipement scolaire 2 le larges	Communauté Urbaine
3	Création d'un bassin de rétention	Communauté Urbaine
4	Création d'un bassin de rétention	Communauté Urbaine

ELEMENTS DU PAYSAGE
protégés au titre de l'article L.123.1.5.7° du code de l'urbanisme

Ensemble paysager
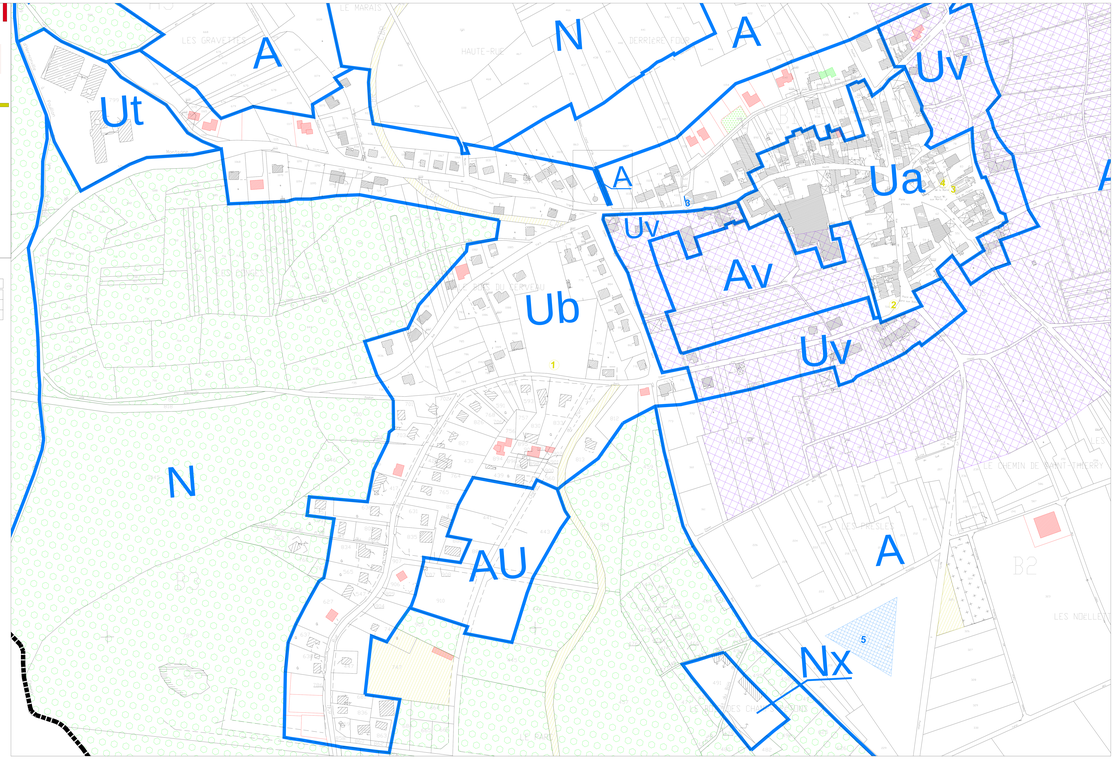
1 Four à pain
2 Croix de la Mare
3 Façade et clocher de l'église
4 Le lavoirie de la mare et son horloge